

3. UNITÉ D'HISTOIRE MODERNE

Prof. Michel Porret

Les enseignements de Michel Porret et des collaborateurs de l'unité d'histoire moderne portent sur l'histoire de l'Europe moderne, entre la Renaissance et la Restauration de 1815, dans la perspective d'une analyse de la société, des institutions, de la culture, des idées, des pratiques sociales, des représentations et des sensibilités. L'accent est mis sur les trois périodes de la modernité – temps de la Réforme, temps des Lumières, temps des révolutions. Une partie des enseignements s'inscrit dans le cadre d'une première modernité bouleversée par l'éclatement de l'unité chrétienne médiévale en confessions rivales issues des réformes religieuses du XVI^e siècle. Tenant compte de l'impact que provoquent la confrontation avec les civilisations amérindiennes, la redécouverte des textes laissés par l'Antiquité et le christianisme primitif grâce à l'humanisme, l'accélération de la circulation des idées par le biais de l'imprimerie et la multiplication des guerres de religion, ces enseignements examinent la transformation simultanée de la pensée théologique et politique, des institutions civiles et ecclésiastiques, et de l'expérience religieuse et politique dans le cadre du "processus de confessionnalisation" que connaissent les sociétés modernes. Ancrant le siècle de Voltaire dans la "crise de la conscience européenne", l'enseignement concernant le temps des Lumières illustre la deuxième modernité politique, religieuse, sociale et culturelle de l'Ancien Régime. Sociétés sécularisées, État moderne et genèse de l'État de droit né du temps des révolutions : ces objets focalisent notamment l'enseignement de l'unité d'histoire moderne. Entre sources, recherches en archives, historiographie et histoire de l'histoire, les étudiant(e)s sont ainsi familiarisés avec les principales périodes de l'Ancien Régime autour d'objets qui en montrent la spécificité par rapport à la période contemporaine (État, Église, culture politique et religieuse, guerre, diplomatie, criminalité, chasse aux sorcières, justice, droit de punir, police de la ville, "médecine judiciaire", censure, laïcité et réformisme intellectuel, République des Lettres, encyclopédisme, sensibilités et comportements collectifs, marginalité). Avec la dialectique "normes vs déviances", et son impact sur le contrôle social dans la société traditionnelle ainsi que sur les mutations des sensibilités, les enseignements donnent sens à la durée et aux crises de l'Ancien Régime, avec ses ruptures et ses continuités. Le séminaire de recherche est réservé aux mémorant(e)s et aux doctorant(e)s en histoire moderne qui y présentent et discutent l'état de leur recherche.

PRÉSENTATION DES ENSEIGNANTS

PHILIP BÉNÉDICT. Professeur ordinaire à l'Institut d'Histoire de la Réformation et au Département d'histoire générale depuis 2005. Diplômé des universités de Cornell (B.A. 1970) et Princeton (Ph.D. 1975), il a poursuivi la plus grande partie de sa carrière aux États-Unis, notamment à Brown University, où il a enseigné de 1978 à 2004. Il a été membre de l'Institute for Advanced Study (Princeton), visiting fellow à All Souls College (Oxford), chercheur invité au National Humanities Center (Caroline du Nord) et au Center for the Advanced Study in the Visual Arts (Washington), boursier Guggenheim, et professeur ou directeur d'études invité à l'EHESS (Paris), l'École Pratique des Hautes Études, 5e Section (Paris), et l'université de Lyon II. Ses principaux livres sont *Rouen during the Wars of Religion* (Cambridge University Press, 1981); *Cities and Social Change in Early Modern France* (Unwin Hyman et Routledge, 1989 et 1992); *The Faith and Fortunes of France's Huguenots, 1600-1685* (Ashgate, 2001); *Christ's Churches Purely Reformed: A Social History of Calvinism* (Yale University Press, 2002, couronné des prix du Renaissance Society of America et de l'American Society for Church History), et *Graphic History: The Wars, Massacres and Troubles of Tortorel and Perrissin* (Droz, 2007). Ses recherches actuelles portent principalement sur les années décisives de la réforme française et les origines des guerres de religion, 1555-1563.

FABRICE BRANDLI. Assistant depuis mars 2003. Son mémoire de licence porte sur le rôle du résident de France à Genève, notamment durant les troubles politiques des années 1730 et 1760 (Prix Arditì en histoire 2003). Il prépare actuellement une thèse sur les relations diplomatiques entre la France et Genève dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Domaines d'intérêt : histoire sociale, intellectuelle et culturelle de l'État moderne, de la guerre et de la diplomatie. Année académique 2005-2006 : hôte de l'Institut d'Histoire de la Révolution française, sous la direction du prof. Jean-Clément Martin, Panthéon-Sorbonne, Paris I. Bourse de recherches FNS.

MARCO CICCHINI. Assistant au département d'histoire générale depuis 2003, il a été boursier à la Scuola normale superiore de Pise (1999-2000), boursier de la Société d'histoire de la Suisse romande pour une étude de la désertion militaire au XVIII^e siècle (2001-2002), puis collaborateur de recherche en histoire des sciences de l'éducation au sein de la FPSE. Il termine une thèse sur les conceptions et les pratiques de la police au siècle des Lumières à travers le cas de la République de Genève. Il est co-rédacteur de *Carnets de bord en sciences humaines*: www.carnets-de-bord.ch

Domaines d'intérêt : histoire de la police, histoire du contrôle et des régulations sociales, histoire sociale, judiciaire et médicale des armées.

CHRISTIAN GROSSE. Assistant à l'Université de Genève entre 1994 et 2001, boursier du Fonds national suisse de la recherche scientifique auprès de l'École Pratique des Hautes Études (Paris) entre 1998 et 1999, maître-assistant suppléant à l'Institut d'Histoire de la Réformation (2002-2003), Christian Grosse a soutenu sa thèse de doctorat (*Les rituels de la Cène. Une anthropologie historique du culte eucharistique réformé à Genève [XVI^e-XVII^e siècles]*) en avril 2002. Ses domaines de recherche sont l'anthropologie historique des cultures religieuses dans l'Europe de la première modernité (avec un accent sur les rites religieux), l'histoire des modes de régulation sociale dans l'Europe de la première modernité (institutions, normes et pratiques de la discipline ecclésiastique et de la pacification des conflits) et l'histoire de l'histoire des religions. Il a conçu un projet de recherche soumis par le professeur Michel Porret et financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique ("*Pacifier les conflits hors du droit de punir : pratiques et rituels de régulation sociale à l'époque moderne. Le cas de la Suisse réformée et francophone (XVI^e – XVII^e siècles)*") et a préparé, en collaboration avec l'Institut d'Histoire de la Réformation et l'Institut für Schweizerische Reformationsgeschichte de l'Université de Zurich, un projet d'édition des ordonnances ecclésiastiques réformées de Bâle et de Zurich, actuellement financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Il est correspondant pour l'historiographie francophone du *Literaturbericht* de la revue *Archiv für Reformationsgeschichte*, membre du comité de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève (SHAG) et membre du programme de recherche franco-allemand : « Les usages religieux du livre à l'époque

moderne. Une comparaison transculturelle et interconfessionnelle (France-Empire) », financé par la Deutsche Forschungsgemeinschaft et l'Agence Nationale de la Recherche (France).

LUDOVIC MAUGUÉ. Assistant suppléant depuis octobre 2006. Licencié en histoire spéciale à l'Université de Genève en juillet 2006, son mémoire de licence porte sur la criminalité réprimée et la peine capitale à Genève durant l'époque française (1798-1813), (Prix Ador d'histoire 2007). Il entame actuellement une thèse portant sur les modèles, les doctrines et les pratiques de la justice dans le département du Léman (1798-1813).

BÉATRICE NICOLLIER. Chargée de cours à Genève et à Fribourg. Docteur en lettres de l'Université de Genève, éditeur scientifique de la correspondance de Bèze depuis 1978. Recherches centrées sur les conflits religieux et politiques en Europe au XVI^e siècle (Allemagne, France et Genève).

MICHEL PORRET. Scuola Normale Superiore de Pise (1986-1987), assistant (1987-1990), maître d'enseignement et de recherche puis professeur ordinaire dès novembre 2003 au Département d'histoire générale ; professeur invité au Collège de France (mars 2004) par le professeur Daniel Roche (Chaire : Histoire de la France des Lumières). Après avoir été Visiting fellow researcher à l'Université de Princeton (1990-1991), il soutient en 1992 sa thèse à celle de Genève : Le crime et ses circonstances. De l'esprit de l'arbitraire au siècle des Lumières selon les réquisitoires des procureurs généraux de Genève, Genève, 1995 (Prix Montesquieu 1995, Académie Montesquieu de Bordeaux). Parmi environ 160 publications consacrées à ses champs actuels de recherche (État moderne, criminalité et justice, "médecine judiciaire", culture politique des Lumières, Montesquieu, Rousseau, histoire de la censure, etc.), il a publié une quinzaine d'ouvrages et organisé ou co-organisé autant de colloques internationaux dans le cadre de la Faculté des Lettres et du Département d'histoire (Beccaria, Rousseau, Montesquieu, Voltaire, Le corps violenté, l'Encyclopédie méthodique, Réseaux intellectuels en Europe de 1760 à la Restauration, Michel Foucault, etc.). Recherches en cours : La censure au XVIII^e siècle, médecine judiciaire sous l'Ancien Régime, magistrats et experts en Europe moderne, etc. Corédacteur des Annales J.-J. Rousseau (Genève), de Crime, Histoire et Sociétés (CESDIP, Paris), correspondant suisse de l'International Association for the History of Crime and Criminal Justice (Paris), membre du comité scientifique international de la nouvelle Revue d'histoire des sciences humaines (CESDIP, Paris), membre du Comité d'administration de la Société française d'étude du XVIII^e siècle, du Comité des Rencontres internationales de Genève ainsi que du comité scientifique de Rousseau 2012. Élaboration en mai 2002, avec les éditions Droz, d'une nouvelle collection d'ouvrages scientifiques (Bibliothèque des Lumières, une quinzaine de titres parus); membre du Comité scientifique des Presses de l'Université de Montréal (PUM). En mars 2004, professeur invité au Collège de France par le professeur Daniel Roche (Chaire : Histoire de la France des Lumières), Michel Porret donne quatre leçons sur la thématique suivante : Du droit de punir. Le temps des Lumières. Il travaille à la rédaction de monographies consacrées au droit de punir et à la médecine judiciaire au temps des Lumières. Vient de créer une nouvelle collection d'ouvrages de sciences humaines qu'il dirige chez Georg à Genève L'Équinoxe. Depuis septembre 2007, il anime chaque vendredi matin à 07h45 une « Page d'histoire » sur les ondes de la RSR2 dans l'émission quotidienne les Matinales.

LISTE DES PUBLICATIONS

PHILIP BÉNÉDICT :

- Graphic History: The "Wars, Massacres and Troubles" of Tortorel and Perrissin, **Genève, Droz (Travaux d'Humanisme et Renaissance no. 431), 2007.**
- Avec **S. Seidel Menchi et A. Tallon (éd.)**, La Réforme en France et en Italie: Contacts, comparaisons et contrastes, **Rome, Publications de l'Ecole Française de Rome, 2007.**
- "Thinking About Religion and Society in the 17th and 18th Century: Confessionalization, the History of Toleration, and Beyond," *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte* 101 (2007), 247-56.
- "Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen" in **Jean-Pierre Poussou and Isabelle Robin-Romero (éd.)**, Histoire des familles, de la démographie et des comportements en hommage à Jean-Pierre Bardet, **Paris Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007.**
- "Propaganda, Print and Protestantism in the French Reformation. A Review Article," *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 69 (2007), 447-72.
- "AHR Conversation: Religious Identities and Violence," (avec **Nora Berend, Stephen Ellis, Jeffrey Kaplan, Ussama Makdisi, et Jack Miles**), *American Historical Review*, 112 (2007), 1432-1481.

MARCO CICCHINI :

- avec **Cornelia Hummel et Pierre-Antoine Schorderet (dir.)**, Sociologie et histoire : chantier permanent, Carnets de bord en sciences humaines, 14, 2007, 102 p.
- « La police sous le feu croisé de l'histoire et de la sociologie. Notes sur un chantier des sciences humaines », Carnets de bord en sciences humaines, 14, 2007, pp. 42-51.
- avec **Michel Porret (dir.)**, Les sphères du pénal, avec Michel Foucault. Histoire et sociologie du droit de punir, **Lausanne, Antipodes, 2007, 303 p.**
- « Normes et délits de police à Genève au XVIII^e siècle. Le principe de légalité en question », **Benoît Garnot (dir.)**, Normes juridiques et pratiques judiciaires du Moyen Âge à l'époque contemporaine, **Dijon, EUD, 2007, pp. 317-326.**

CHRISTIAN GROSSE :

- « Rationalité graphique et discipline ecclésiastique. Les registres du Consistoire de Genève à l'épreuve (XVI^e – XVIII^e siècles) », in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153/4 (2007), p. 543-560.

LUDOVIC MAUGUÉ:

- « Entre résistance et acculturation : la peine capitale à Genève durant la période française (1798-1813) », *Crime, Histoire & Sociétés*, **Genève - Paris, 2008, vol. 12, n° 2, pp. 33-57.**
- « Le supplice judiciaire comme rituel politique : Le corps du guillotiné à Genève au XIX^e siècle », in **Frédéric CHAUVAUD, (Dir.)**, Corps saccagés, corps brutalisés, corps meurtris. Essais sur les usages du corps, du siècle des Lumières à nos jours, **Rennes, PUR, 2009, (à paraître).**

BÉATRICE NICOLLIER :

- Correspondance de Théodore de Bèze, **A. Dufour, B. Nicollier et H. Genton eds., t. XXVIII, Genève, Droz 2006.**
- Correspondance de Théodore de Bèze, **A. Dufour, B. Nicollier et H. Genton eds., t. XXIX, Genève, Droz 2007.**

MICHEL PORRET :

Ouvrage :

- Sens des Lumières (direction), **Genève, Georg-Médecine et Hygiène, 2007, 290 p.**
- Les sphères du pénal : avec Michel Foucault. Histoire et sociologie du droit de punir (direction avec **Marco Cicchini**), **Lausanne, Antipodes, 2007, 303 p.**

Articles :

- « La "marche de l'esprit humain" : Prosper de Barante, éprouver la littérature par l'histoire », *Annales Benjamin Constant*. Vol. 31-32 (2007), pp. 155-174.
- "Les voleurs de la nuit sont bien plus à craindre que ceux du jour" : la "nocturnité" aggravante du crime sous l'Ancien Régime », in **Luigi Lacché (éd.)** Penale giustizia potere. **Macerata, eum, 2007, pp. 401-421.**

- « Calas innocent : les preuves par la science », in *L'Histoire*, 323(septembre 2007), pp. 68-73.
- « A la une de "Surveiller et punir" : l'anachronisme du supplice de Damiens », in *Les sphères du pénal* (op. cit.), pp. 111-124.
- « Introduction », in *Le sens des Lumières* (op. cit.), pp. 13-39.
- « Enseigner les Lumières », *ibidem*, pp. 167-179.
- « Utopie, Lumières, Révolution, démocratie : les questions de Bronislaw Baczko », *ibidem*, pp. 183-198.
- « Pornographie : le temps des Lumières. Entretien avec Jean Marie Goulemot », *ibidem*, pp. 221-24.
- « Les Lumières fraternelles de Daniel Roche », *ibidem*, pp. 235-248.
- « Le Républicain de l'histoire : entretien avec Daniel Roche », *ibidem*, pp. 249-280.
- « Entre archaïsme et modernité : la figure de Paolo Zacchia dans la pensée médico-légale française dès 1750 », in *Alessandro Pastore et Giovanni Rossi (éd.), Paolo Zacchia. Alle origini della medicina legale. 1584-1659, Milano, Franco Angeli, 2008, pp. 329-354.*

CONFÉRENCIERS INVITÉS

- CYPRIAN BLAMIRE (G.B.) : « La Révolution française entre Étienne Dumont et Jérémie Bentham », vendredi 16 mai 2008.
- MARYSE SIMON : (Université d'Oxford, Faculté d'Histoire, programme Marie Curie de la Commission Européenne) : « Brûler sa voisine: approche interdisciplinaire sur la chasse aux sorcières en Europe moderne », 22 mai 2008.
- XAVIER ROUSSEAU (Professeur à l'UCL, Centre d'histoire du droit et de la justice, UCL-Département d'histoire) : « Taxer ou châtier ? La société urbaine face au crime (XIV^e-XVI^e siècle) », vendredi 30 mai 2008.

GROUPES D'ETUDES

SOUS LA DIRECTION DE MICHEL PORRET :

Animation, avec les professeurs Bronislaw Baczko, Alain Grosrichard et Jean Starobinski, du Groupe d'études du XVIII^e siècle (Départements de français et d'histoire).

Avec Mauro Cerutti et Jean-François Fayet : Troisième cycle romand d'histoire moderne et contemporaine (2007) - Universités de Fribourg – Lausanne – Genève – Neuchâtel : Rites, hiérarchies et pouvoirs à l'époque moderne et contemporaine.

Avec Christian Grosse (maître-assistant) : Pacifier les conflits hors du droit de punir : pratiques et rituels de régulation sociale à l'époque moderne. Le cas de la Suisse réformée et francophone (XVI^e-XVIII^e siècle). FNSRS, 101411-100228 (deux ans). Monsieur Salomon Rizzo e été engagé dès la première année comme assistant de recherche FNSRS pour toute la durée du projet. Dès octobre 2004, une seconde assistante de recherche, Madame Noémi Poget-Kern, est venue renforcer l'équipe. Ce projet analyse les modalités de régulation des conflits familiaux et sociaux (arrangements amiables, compromis, arbitrage, conciliation, médiation...), utilisées par les Consistoires (tribunaux ecclésiastiques) de Genève, Lausanne et Valangin, du XVI^e au XVIII^e siècle. Les Consistoires, fonctionnant comme instances de pacification et de réconciliation et consacrant par conséquent entre un tiers et la moitié de leur activité au règlement des conflits sociaux, leurs registres offrent un accès exceptionnel à une pratique qui, de nature généralement orale, n'a laissé que très peu d'archives. Alors que la résolution des conflits par voie de médiation connaît aujourd'hui un engouement sans précédent, dont témoignent régulièrement les quotidiens, ce projet tente de replacer ce phénomène récent dans une perspective historique de longue durée. Le projet de recherche se termine au 31 décembre 2008 et donnera lieu à un volume dirigé par Christian Grosse.

MÉMOIRES DE LICENCE

SOUS LA DIRECTION DE MICHEL PORRET :

- **Barbara ROMANO**, L'affaire des « Comédies particulières ». Pratiques d'une sociabilité clandestine genevoise (1702-1782), janvier 2008, 137 fol, nombreuses illustrations (mémoire de licence).

Résumé : Les farces satiriques, dites « soties », n'ont plus leur place au sein de la société réformée genevoise dès la fin du XVI^e siècle. En effet, les pratiques théâtrales publiques et privées sont officiellement interdites à partir de 1617 jusqu'en 1772. En cela, qu'en est-il de la Comédie à Genève ? Plus précisément, les Genevois ont-ils durant le XVIII^e siècle abandonné leurs habitudes festives ?

L'affaire des « Comédies particulières » illustre essentiellement une pratique socioculturelle qui montre, malgré les défenses officielles, l'enthousiasme des Genevois pour les représentations théâtrales, comme celles organisées chez Voltaire dès 1755 ou encore celles produites publiquement et exceptionnellement à Genève par des troupes de comédiens en 1737 et 1768.

Quelle est donc la nature de cette pratique socio-culturelle ? Comment et par qui est-elle réprimée ? Quel type de sociabilité mettra-t-elle en évidence ?

- **Dimitri SKOPELITIS, Dimitri ZUFFREY**, Penser, combattre, édifier : la construction de la Grèce moderne, des Lumières néo-helléniques à l'absolutisme du roi Othon Ier (1770-1843), décembre 2007, 340 p., nombreuses illustrations (mémoire de licence).

Résumé : La Grèce est la première construction d'Etat moderne et européen issue de l'Empire ottoman : une pensée libérale d'inspiration européenne, la reconnaissance diplomatique et l'édification étatique à l'européenne. Des mouvements intellectuels comme les Lumières, le libéralisme ou le républicanisme, ainsi que l'identité nationale naissante, seront les bases de la structure qui mène à l'étape du combat, mené par les Hétairies puis par les chlephtes et les palikares pendant une décennie. Ce dernier instant est caractérisé par deux moments privilégiés avec l'Europe : la reconnaissance de la légitimité de la lutte et l'Indépendance. La Grèce devient un Etat reconnu par les puissances (Angleterre, France, Russie) selon les normes de la Restauration, sans compter l'aide philhellène occidentale. Il va sans dire que la notion de construction européenne apparaît comme évidente en regard de l'aspect ultime de la bâtisse étatique hellénique. Dans l'édification tout est européen : Etat de droit, administrateurs bavarois et ingérence des puissances. De la nomination du premier gouverneur, Jean Capodistrias (1776-1831) à l'arrivée du roi Othon (1832), la Grèce s'exerce aux acquis démocratiques, ces esquisses républicaines seront interrompues par l'assassinat du Gouverneur. Avec la présence du fils du roi de Bavière Louis Ier, la Grèce se voit prendre un virage qui l'éloigne des idéaux de liberté, motivés par la lutte pour l'indépendance. Les pressions constitutionnalistes et l'absence de Grecs aux postes clefs de l'administration royales obligeront Othon à céder le 3 septembre 1843 le principe d'une monarchie constitutionnelle.

Ce mémoire porte ainsi sur la naissance et la mise en place de la Grèce moderne dans la durée moyenne des années 1770-1843. Pensée autour des trois étapes de la construction de la Grèce « penser, combattre, édifier » cette recherche retrace le parcours du libéralisme grec, entre héritage ottoman, patriotisme, contraintes confessionnelles, emprise des puissances européennes et nationalisme lié à l'histoire du printemps des peuples dans le contexte de l'Europe du Congrès de Vienne.

- **Sonia VERHNES RAPPAZ**, La noyade judiciaire à Genève, 1558-1619, juillet 2007, 2 vol., 119 + 111 fol. (mémoire de licence).

Résumé : Inscrite dans le code criminel de Charles Quint, l'exécution par noyade est une technique d'exécution inhabituelle et peu mentionnée dans les archives judiciaires. Pourtant dès le milieu du XVI^e siècle et jusqu'au début du XVII^e siècle, la justice criminelle genevoise intègre à son arsenal punitif la pratique de la noyade judiciaire. Sanction d'un contentieux criminel réunissant des crimes « contre nature », l'eau est-elle le symbole purificateur d'une nature irritée ? Ou la manifestation du droit de punir d'une petite République en pleine édification de sa souveraineté ? Au XVI^e siècle, Genève est un refuge pour les réformés fuyant les persécutions religieuses françaises ou italiennes. Carrefour culturel, la cité subit un durcissement du contrôle social et moral qui entraîne une augmentation des poursuites pénales envers toute forme de comportement considéré comme déviant. Pour évaluer le degré de gravité de ce type de délit, les magistrats font appel à des juristes, souvent originaires de France, qui puisent aux différentes sources du droit et de la doctrine pour

étayer leur argumentation. La noyade judiciaire est elle le résultat de ces influences ? Au-delà de l'exclusion du criminel, la peine de mort quelque soit son mode d'exécution, condense des caractères spécifiques à la justice d'Ancien Régime. La diversité illustre la publicité, l'exemplarité ou la rétributivité de la peine. Un nouveau mode d'exécution, châtement de crimes indicibles, apporte-il une dimension supplémentaire à la grammaire visuelle de la peine ? Symbolisme purificateur ancestral, influences juridiques étrangères, nouveau vocabulaire pénal, la noyade judiciaire est une technique d'exécution médiévale, miroir du crime, issue d'une réflexion pénale à l'origine d'une jurisprudence moderne.

- **Aude GRANDVOINET, Loraine CHAPUIS**, Magistrats et experts face au crime d'empoisonnement. Le cas de Genève, 1723-1773, février 2008, 117 fol. (mémoire de bachelor).
Résumé : Le 19 juillet 1727, un enfant d'environ quatre ans est retrouvé agonisant par ses logeurs, Monsieur et Madame Buffle. Le « chodelet » à l'arsenic que sa mère lui a apporté quelques heures plus tôt a manifestement opéré ses méfaits.
 Quarante-deux ans plus tard, Christian Haller est pris de terribles douleurs à l'estomac. La cause ? La « figasse » que lui a offerte sa sœur, subtile mélange de « drachée » et d'arsenic.
 Septembre 1772. Trois compagnons de voyage font halte dans une auberge savoyarde. L'un d'eux propose aimablement pour mélanger leur soupe. Peu de temps après le repas, l'intoxication manifeste ses premiers symptômes.
 L'empoisonnement, crime individuel et imparable, s'inscrit dans la sphère de l'intimité. C'est ainsi qu'il propage un imaginaire de l'atrocité dans l'esprit de la société d'Ancien Régime. Malgré les strictes dispositions prises afin d'assurer sa répression, il reste délicat à poursuivre. Le crime d'empoisonnement devient alors l'une des meilleures représentations de la collaboration entre magistrats et experts.
- **Fanny STRAHM**, « Ordonner l'arbitraire : la « théorie des circonstances » explorée à travers la circonstance aggravante de la nuit et la circonstance atténuante de la légitime défense, février 2008, 30 et 60 fol. (mémoire de bachelor).

THÈSES

SOUS LA DIRECTION DE MICHEL PORRET :

En cours (*pré doctorat soutenu ou obtenu par équivalence) :

- **Flavio BORDA D'AGUA** : Quadriller la ville : normes et pratiques de la police à Lisbonne au siècle des Lumières.
- **Fabrice BRANDLI *** : Les diplomates du Roi et la République. Les Relations diplomatiques franco-genevoises de la paix de Westphalie (1648) à l'annexion de Genève en 1798 : institutions, pratiques.
- **Marco CICCHINI *** : Police et maintien de l'ordre en République. Genève au temps des Lumières.
- **Guillaume GARNIER*** : « L'oubli des peines. Dormir et rêver de 1700 à 1850 : pratiques, perceptions et conflits ». **En codirection avec le professeur Frédéric Chauvaud (Université de Poitiers)**.
- **Ludovic MAUGUÉ** : Crime, justice et société dans le département du Léman (1798-1813) : modèles, doctrines et pratiques.
- **Isabella SPINELLI *** : Il Clero davanti alla Giustizia (secoli XVI-XVIII). L'esempio dei balliaggi italiani della diocesi di Como.
- **Sonia VERNHES RAPPAZ** : Qualifier le crime, motiver la peine, réguler l'inquisitoire : les « Avis de droit » dans la République de Genève (XVI^e siècle).

Soutenues :

- **Françoise VAUFREY BRIEGEL** : Négocier la défense : les plaidoiries criminelles au siècle des Lumières à Genève, 590 p., **soutenance avec mention maximale le vendredi mai 2008**.
Résumé : Au cours du siècle des Lumières, la République de Genève connaît de nombreux changements qui touchent les lois et les pratiques judiciaires. Dès 1734, les normes pénales légalisent l'avocat de la défense. Celui-ci peut consulter les pièces de la procédure, afin de rédiger une plaidoirie défensive qu'il présentera au moment de l'audience de jugement. Dans le plaidoyer, l'avocat convoque des circonstances atténuantes qui sont motivées

juridiquement afin d'obtenir la clémence des juges : il brosse le portrait d'un prévenu qui n'est pas « responsable » du délit dont on l'accuse.

Or la défense n'est pas le seul article de loi en faveur des accusés. En effet, la République octroie des droits de plus en plus favorables aux accusés, jugés pour crimes graves. Ces nouveautés procédurales confèrent à la cause une publicité accrue au fil du siècle. Toutefois, malgré ces garanties, seuls quelques accusés usent de leur droit à la défense. Les pratiques judiciaires dans la République signalent que des transactions entre le tribunal, l'accusé ou sa famille sont engagées afin d'éviter que l'affaire criminelle ne connaisse une publicité malvenue : la défense devient alors un objet de négociation, susceptible de modérer la sentence.